



03 85 58 47 18

warmup71@orange.fr

www.auto-ecole-montceau-71.com

8 avenue Jean Laville - 71300 MONTCEAU LES MINES

Critère 2.1 Programme de formation permis B96

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire du permis B en cours de validité.

DUREE

- Minimum /7H

VALIDATION DES ACQUIS

- Validation de l'attestation de fin de formation à l'auto-école par un enseignant.

PERSONNES CONCERNÉES

Toutes personnes désireuses de conduire un véhicule automobile de catégorie B attelé à une remorque dont le PTAC est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3,500 tonnes sans dépasser 4,250 tonnes.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de cette formation de 7h permet de conduire des véhicules de la catégorie B attelés d'une remorque lorsque la somme des PTAC (véhicule tracteur + remorque) est comprise entre 3 500 et 4 250 kilos

METHODES PEDAGOGIQUES

- Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur véhicule à double commandes pour la conduite.

CONDITION D'ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation est dispensée à bord d'un véhicule à changement de vitesses automatique agréé, relevant de la catégorie B, ainsi qu'une remorque bâchée de plus de 750kg du permis de conduire appartenant à l'établissement. Dans le véhicule prennent place l'enseignant de la conduite installé à l'avant droit et l'élève installé au poste de conduite ou à l'arrière pour de l'écoute pédagogique

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Cette formation est pratique, mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord et autour du véhicule et de la remorque. Formation à la journée par groupe de deux à trois personnes.

Elle comprend deux séquences :

- Séquence 1 hors circulation (alternance de théorie et de pratique)

: (4h)

- Le code de la route spécifique à l'ensemble de véhicules.
- La signalisation et les règles de circulation spécifiques à la conduite de l'ensemble de véhicules.
- Les vérifications indispensables de sécurité d'avant départ.
- L'attelage et le dételage en sécurité.
- Les manœuvres avec l'ensemble de véhicules.

- Séquence 2 en circulation : (3h)

- La conduite de l'ensemble de véhicules en circulation et la communication avec les autres usagers.
- Les changements de direction et le positionnement sur la chaussée en fonction du gabarit de l'ensemble de véhicules.
- L'anticipation des distances de freinage et d'arrêt.
- Les trajectoires en virages et voies étroites.
- Le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

OBTENTION DU PERMIS B96

A la fin de la formation, une attestation est délivrée au conducteur et un exemplaire est transmis à l'autorité administrative. Le conducteur est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie concernée qu'à partir du moment où il est possession du titre définitif de conduite correspondant.